

RÈGLEMENT DU STAGE DE PRINTEMPS

• WE 11-12 AVRIL 2020 •

DANSES DE SALON - ROCK SWING - LINDY

- 1- L'inscription au stage implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.
- 2- Le stage de danse en couple se tient les 11 et 12 avril 2020 à « Les salons de la Raynière » Lieu dit Le Plessis, Les 4 routes, 37360 Saint Antoine du Rocher.
- 3- Le stage est accessible aux danseurs de danses de salon de niveau intermédiaire (1 à 4 ans de pratique en cours réguliers) ou avancé (5 ans et plus de pratique en cours réguliers).
- 4- Les mêmes chorégraphies sont enseignées pendant deux jours. Pour cette raison, pour assurer une continuité pédagogique, il est impossible d'intégrer les cours de danse de salon et rock swing exclusivement le dimanche.
- 5- Les mineurs doivent avoir une autorisation de leurs parents ou tuteurs et être âgés de plus de 14 ans. Joindre à l'inscription une autorisation parentale déchargeant l'association Danse Sportive 37 de toute responsabilité.
- 6- Les inscriptions sont acceptées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles (20 couples par cours). Priorité aux inscriptions pour un forfait 2 jours. Les inscriptions en solo sont limitées à 3 filles seules par niveau et par cours pour maintenir un équilibre danseur/danseuse et ainsi préserver la qualité des cours.
- 7- Seuls les professeurs sont compétents pour réorienter un inscrit vers un autre niveau.
- 8- Il est demandé de changer de chaussures avant d'entrer dans les salles de cours. Des chaussures de danse sont recommandées, ou des chaussures propres ne venant pas de l'extérieur. Il est demandé aux participants de respecter les autres en gardant une hygiène corporelle saine (prévoir des vêtements de rechange, du déodorant, des chewing-gums ou bonbons, ...).
- 9- Tout enregistrement magnétique, photographique ou vidéo est interdit pendant le stage sauf autorisation par les professeurs à la fin de chaque cours. Leur diffusion sur les réseaux sociaux est interdite.
- 10- Les prises de notes sont autorisées sous réserve de l'acceptation des professeurs.
- 11- En cas de retard, les professeurs sont en droit de refuser l'accès du stagiaire au cours.
- 12- Les organisateurs du stage se réservent le droit d'utiliser à titre promotionnel les photos et les vidéos réalisées par son équipe pendant le stage.
- 13- Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer et vapoter dans les salles de cours, le vestiaire et le hall d'accueil.
- 14- Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du stage.
- 15- Chaque participant au stage est tenu d'être en possession d'une assurance responsabilité civile, et de toute assurance individuelle privée couvrant les risques de dommages causés ou encourus.
- 16- La responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel, matériel causé ou subi par toutes personnes, stagiaires et accompagnants, tant pendant les cours, les soirées etc., que pour les déplacements occasionnés lors du stage.
- 17- Les organisateurs du stage ne sont pas responsables en cas de vol d'objet personnel des stagiaires. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur pendant les cours et les soirées.
- 18- Le versement total du montant du stage rend seul l'inscription définitive. En cas de désistement (sur justificatif d'un certificat médical) 2 mois avant le stage le règlement sera restitué à 50 %. Dans le cas d'un désistement 1 mois avant le stage, les 2/3 du règlement restent acquis aux organisateurs du stage. La semaine qui précède le stage, aucun remboursement ne sera possible sauf en cas de force majeure.
- 19- Une fois le stage commencé aucun remboursement ne sera possible. Il existe des assurances privées qui peuvent rembourser ce genre d'annulation (maladie, décès d'un membre de la famille, accident, etc.).
- 20- Les absences ou retards ne seront pas dédommagés.
- 21- L'association se réserve le droit de modifier le déroulement du stage, en cas d'événements intervenus après la publication de ce document.
- 22- En cas de force majeure, l'association se réserve la possibilité de reporter voire d'annuler le stage. Dans ce dernier cas, il sera procédé au remboursement.

PLUS D'INFOS : 06 74 24 53 75

• WWW.DANSESPORTIVE37.COM •

